



Paris, le 4 novembre 2025

à Mme Berenice Dély
Sous directrice des ressources humaines
pour l'administration centrale
SAAM-A

Objet : Situation indemnitaire des AAE affectés en septembre 2024 et diverses questions connexes

Madame la sous-directrice,

Les attachés d'administration ont bénéficié d'une revalorisation de l'IFSE forfaitaire de 865€ au titre de l'année 2024. Cette revalorisation a vocation à être soclée dans le montant de l'IFSE que perçoivent les agents, conformément à la note DGRH du 10 juin 2024 et conformément aux précédentes revalorisations effectuées en 2021 et 2022 dans le cadre du Grenelle de l'éducation et de la convergence indemnitaire interministérielle.

Si cette revalorisation a été attribuée à l'ensemble des attachés en poste à l'administration centrale, elle a été appliquée de façon différenciée pour les lauréats du concours d'attaché au titre de l'année 2024. **Ainsi les attachés issus du concours des IRA affectés en mars 2024 ont perçu l'ensemble du forfait, mais celui-ci n'a été versé que partiellement aux attachés nommés au 1^{er} septembre, qu'ils soient issus des IRA ou du concours interne.**

Ainsi les AAE lauréats de la session IRA mars 2024 ont pu bénéficier d'un IFSE soclé à 1097€ mensuel soit le plancher du groupe de fonction G4 et le 12^e de la revalorisation IFSE 2024 ($12\ 300€ + 865€ = 13\ 165€$ ou $1025€ + 72€ = 1097€$). Les AAE affectés dans notre administration centrale en septembre 2024 nous font remonter des sommes variables, ayant fait l'objet de plusieurs réajustements (1025€, 1049€ parfois 1097€ pendant quelques mois puis un retour au plancher à 1025€). Les différences étaient difficilement compréhensibles puisqu'elles n'étaient pas fonction du type de concours dont ils étaient lauréats.



Plusieurs directions vous ont saisi de la question et un collectif des attachés de la DGRH s'est adressé directement au bureau SAAM A2. Ces derniers ont reçu en réponse un tableau assez obscur retraçant des rebasages variés et sans explications claires. La CGT a relayé leurs interrogations lors de l'audience bilatérale CGT / SAAM du 9 septembre dernier, **vous nous aviez assuré qu'ils recevraient une explication littérale leur permettant de mieux comprendre les critères et modalités d'attribution de la revalorisation 2024 de l'IFSE pour les lauréats AAE septembre 2024.**

Nous avons cru comprendre que le montant de leur IFSE mensuel était fixé rétrospectivement par le SAAM à 1049€ qui correspondrait à la proratisation pour l'année 2024 de leur temps d'exercice en administration centrale (4 mois soit $4/12^e = 865€ \times 4/12 = 288€$ ou 24€ qui donnerait une revalorisation de leur IFSE non pas à 1097€ mensuels mais 1049€). Mais là encore les AAE ont observé sur leurs dernières fiches de paye de nouvelles variations qui nous laissent penser que la doctrine du SAAM en la matière n'est toujours pas stabilisée et serait passé à 1061€. Pour certains agents, il serait même retombé 1025€ !

Ce traitement différencié pose problème et crée des inégalités qui ne sauraient être justifiées entre agents nouvellement nommés dans le corps des attachés d'administration de l'Etat. Il crée d'abord une différence sur l'attribution du montant initial des agents qui n'est liée ni à leur qualification, ni à leur fonction, sujétion, expertise ou expérience. Il serait fonction du mois d'affectation au ministère et générerait non seulement une différence de rémunération sur l'année 2024 mais sur le soclage différencié de leur IFSE pour l'année 2025 et potentiellement les suivantes.

Dans un contexte où les enjeux d'attractivité et de fidélisation des agents sont centrales et inscrits au cœur de route de la feuille de route sur laquelle travaille vos services, **ces différences de traitement sont fortement préjudiciables aux agents qui s'estiment déconsidérés et mal traités.** Pour certains, ils envisagent d'ores et déjà de chercher une autre administration plus à même de les traiter de façon transparente et équitable.

Nous nous interrogeons sur l'attribution IFSE pour les AAE arrivés en 2025 au ministère. A notre connaissance, ils n'ont pas non plus pu bénéficier d'un montant d'IFSE groupe 4 revalorisé. Contrairement à la revalorisation de 2022 qui avait entraîné une révision du plancher des groupes de fonction, il semblerait que le SAAM n'ait pas soclé le montant de la revalorisation dans ses planchers de gestion, ce qui va conduire à pérenniser ces inégalités de traitement.

Nous nous interrogeons également sur le montant de l'IFSE versé aux secrétaires administratifs arrivés en septembre 2024 qui auraient dû bénéficier de la revalorisation de 350€ annoncée dans la même note de la DGRH. Ont-ils pu bénéficier du forfait total ?

Enfin concomitamment se pose la question de la bascule en G3 des AAE arrivés en poste en 2021, 2022 et 2023 et donc classés en G4 au moment de la revalorisation : **quel montant leur sera attribué au titre de la bascule dans le G3 après leurs premières années d'exercice ?** Aujourd'hui le plancher du G4 est de 1025€ et le plancher du G3 est de 1125€ mensuel, soit en deça de leur attribution revalorisée (1165€). Il ne faudrait pas qu'ils ne puissent pour autant bénéficier d'une augmentation de leur attribution IFSE liée à leur passage en groupe 3.

La CGT vous demande donc :

- de corriger les attributions d'IFSE des lauréats du concours AAE de septembre 2024 et de les mettre au même niveau que leurs collègues lauréats de mars 2024 (1097€ mensuel / 13 165€ annuel) ;
- d'attribuer le même montant aux AAE arrivés en 2025 au ministère ;
- de réviser les planchers de gestion de l'ensemble des groupes de fonction des AAE et des SAENES pour y intégrer le montant de la revalorisation 2024.

Restant à votre disposition pour échanger sur ces questions,

Bien cordialement,

Sylvie AEBISCHER

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

CGT Educ'action administration centrale

Éducation – Recherche – Enseignement supérieur

97 rue de Grenelle 75007 PARIS - Pièce 512

01 55 55 31 38 - 06 65 63 00 42

www.cgteducac.fr